

POUR



POUR ELLESINFO

Septembre 2021

SOMMAIRE

P.1 Édito et agenda

P.2 Nous ne sommes toujours « d'évidentes syndicalistes »

P.3 Des représentations sexistes en hausse, Le 25 septembre, mobilisons-nous

P.4 tract Le 25 septembre, mobilisons-nous

COMITÉ DE RÉDACTION

Amandine Cormier, Sigrid Gérardin,
Laurence Le Louët, Aurélia Sarrasin,
Anne Roger, Sophie Abraham, Benoît Chaisy,
Céline Montolio

RETROUVEZ ET TÉLÉCHARGEZ
LES NUMÉROS PRÉCÉDENTS
DE POUR [ELLESINFO](#)



Fsu- [ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN](#)



@PRESSEFS

Fédération Syndicale Unitaire

104 rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. 01 41 63 27 30

www.fsu.fr - fsu.nationale@fsu.fr

ÉDITO

Après presque deux années percutées par la pandémie, l'Etat organise cette nouvelle rentrée 2021 dans la Fonction Publique comme s'il ne s'était rien passé. Aucun projet pour améliorer les services publics et les missions des personnels et La loi de transformation de la Fonction publique s'installe avec son lot de reculs majeurs : suppression de postes, multiplication des recrutements aux sur contrats au détriment du statut, entrave généralisée au paritarisme et baisse des moyens alloués aux services publics dont l'hôpital, l'école, l'environnement, la justice, les collectivités territoriales..... Et nous le savons, les effets de ce démantèlement seront encore plus pénalisants pour les femmes majoritaires en tant qu'agentes (62%) mais aussi usagères, car elles s'occupent toujours largement de la gestion administrative de la santé, de l'enseignement ou de la protection sociale de leurs descendant-es et ascendant-es. La grande mobilisation pour l'Egalité annoncée en début de quinquennat n'aura donc pas eu lieu. Les seules mesures concrètes concernent la haute fonction publique où l'on peut espérer voir le plafond de verre se fêler. Si la FSU acte cette première avancée, elle conteste fortement cette vision performative et binaire de l'Egalité professionnelle. Ce choix qui se base sur la théorie du ruissellement a fait la preuve de son inefficacité dans d'autres domaines et n'engage financièrement aucun employeurs publics. Comme si la mise en place de politique d'Egalité ne coûtait pas ! Pour la FSU il faut s'attaquer aux racines des inégalités. Elle continuera à oeuvrer pied à pied dans les instances et dans le cadre des discussions sur la mise en place des plans d'action pour l'égalité professionnelle des femmes et des hommes accords égalités pour que des mesures ambitieuses et des moyens y soient consacrés.

Pour la FSU, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles est déterminante car, au même titre que les luttes sociales, elle est un outil déterminant pour une transformation sociale en profondeur. Une société plus juste n'advient pas sans l'anéantissement de ce fléau où un groupe social envisage toujours la vie et le corps des unes différemment de ceux des autres. Pour la FSU, il est indispensable de mettre en oeuvre réellement la législation pénales car, on le sait, faire cesser l'impunité est un outil pour faire cesser les agressions. Il faut aussi des mesures d'accompagnement des victimes, des mesures ambitieuses de prévention. Il faut aussi et surtout promouvoir une véritable formation à l'égalité pour l'ensemble des personnels et pour les élèves dans le cadre scolaire. La Fonction publique, car elle est au service et au contact de toutes et tous les usager-es, doit prendre toute sa place dans ce combat. La FSU continuera d'exiger des moyens, des recrutements de personnels, des formations et des campagnes de sensibilisation dans tous les services. Elle agira avec détermination pour forcer les employeurs publics à mettre en oeuvre des cellules d'écoute efficaces et les mesures d'accompagnement pour toutes les victimes de violences sexistes et sexuelles au travail.

Pour revendiquer un plan d'urgence féministe, notamment pour porter l'exigence d'un milliard d'euros pour lutter contre les violences faites aux femmes, la FSU construira avec les personnels les mobilisations nécessaires, à commencer par celle la défense du droit à l'avortement le 25 septembre mais aussi le 25 novembre contre les violences sexuelles et sexistes et le 8 mars prochain.

- **19 septembre** : mobilisation de soutien pour les droits des femmes en Afghanistan
- **25 septembre** : mobilisations pour le droit à l'avortement
- **Semaine du 18 au 21 octobre** : réunion du secteur femmes (la date à préciser)
- **20 novembre** : mobilisation à l'appel de Nous Toutes contre les violences faites aux femmes
- **2 décembre** : Stage femmes FSU « Les conséquences au travail des violences conjugales. Comment agir syndicalement pour que les employeurs publics s'emparent de cette problématique ? »



Si les femmes sont largement représentées sur le marché du travail salarié depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, c'est beaucoup moins vrai quand il s'agit pour elles d'accéder à des postes à responsabilité au sein des organisations syndicales.

Par **ANNE ROGER**, cosecrétaire générale, **FRANÇOISE PAPA** et **CATHERINE ARMENGAUD**, groupe Égalité femmes-hommes du SNESUP-FSU

Aujourd'hui, accéder à des postes à responsabilité dans les organisations syndicales relève toujours d'un parcours de combattante. Alors que les femmes sont depuis la Libération largement représentées sur le marché du travail salarié. L'ensemble des études nationales et internationales montrent qu'elles restent sous-représentées au sein des organisations syndicales à la fois en termes d'adhérentes, de militantes et de dirigeantes.

Une sous-représentation chronique des femmes dans les organisations syndicales

« Dans tous les pays étudiés, le fonctionnement des structures syndicales reste bien souvent caractérisé par un modèle "du militant masculin". Les responsables syndicaux doivent faire preuve d'une forte disponibilité, répondre aux exigences de mobilité, dans un contexte d'insuffisante prise en compte des responsabilités familiales, au-delà même de ce qu'une entreprise peut demander à son encadrement. Ce type de fonctionnement a bien évidemment une influence négative sur la présence et la participation des femmes à la vie syndicale et aux responsabilités dans ces organisations... »². Ces quelques mots de Rachel Silvera (2006) s'arrêtent sur un constat partagé et ouvrent la voie à quelques explications. Le caractère « dévorant » de l'activité syndicale, à la fois en termes de temps, de charge émotionnelle et d'attention, percute de plein fouet l'organisation de la vie familiale.

Tendre vers la parité : un objectif timidement affiché

La loi sur la parité en politique, promulguée en 2000,

a légitimé l'usage de quotas de sexe pour inciter les partis politiques à présenter autant de femmes que d'hommes lors des élections aux scrutins de liste. En 2015, la loi Rebsamen a étendu cette logique aux élections professionnelles. Le souci de la mixité et/ou de la parité des sexes se retrouve dans certains syndicats. Les uns s'appropriant ce principe de quotas (CGT, CFDT), les autres faisant de la parité un objectif politique vers lequel tendre sans pourtant instaurer ces quotas dans leurs statuts (FSU, FO, Solidaires). « Dans les syndicats implantés principalement dans les services et entreprises publics et marqués à gauche, comme la FSU, la base fortement féminisée de leurs adhérents, l'attention à la mixité/parité dans les listes et les délégations, la présence de dirigeantes femmes font souvent penser que la question de l'égalité entre femmes et hommes est résolue, alors même que la présence des femmes dans les instances dirigeantes, notamment intermédiaires, reste fragile. Rares sont encore les grands syndicats français qui ont eu des secrétaires générales femmes. »³ Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU de 2010 à 2019, fait partie de ces exceptions.

Une égalité qui reste à conquérir

Sophie Pochic, Rachel Silvera et Cécile Guillaume (2015) identifient plusieurs voies de progrès : améliorer la place des femmes dans les structures pour aller vers une « démocratie de genre dans les instances », prendre en charge les intérêts des femmes dans les mandats et les revendications et développer une stratégie de syndicalisation des femmes. Ces trois axes peuvent constituer une feuille de route à décliner dans nos organisations. Au sein des organisations syndicales et dans le cadre des pratiques militantes, la problématique du sexisme et de la représentation des femmes est également une piste de réflexion indispensable pour faire avancer le syndicalisme. C'est dans ce sens que lors de son dernier congrès

1. En référence à l'expression d'Arlette Farge "évidentes émeutières" (voir Arlette Farge, « Évidentes émeutières », 2006/1, n° 50), p. 137-172, ou « Le défi de l'égalité hommes/femmes dans le syndicalisme », Mouvements, Natalie Zemon Davis, Arlette Farge (dir.), Histoire des femmes. XVIe-XVIIIe siècle, vol. III, Plon, Paris, 1991, p. 491-496).

2. Rachel Silvera, « Le défi de l'approche intégrée de l'égalité pour le syndicalisme en Europe », La Revue de l'Ires,

2006/1, n° 50), p. 137-172, ou « Le défi de l'égalité hommes/femmes dans le syndicalisme », Mouvements, 2006/1, n° 43.

3. Cécile Guillaume, Sophie Pochic et Rachel Silvera, « Dans les syndicats : du volontarisme à la contrainte légale », Travail, genre et sociétés 2015/2, n° 34, p. 193-198

Des représentations sexistes en hausse : continuer notre travail d'éducation !

Penser que les mentalités auraient évolué très favorablement sur l'égalité femmes et hommes est une idée très répandue. Il y aurait une espèce de consensus global qui consisterait à penser que les stéréotypes sexistes sont en recul dans la population. En effet si dans le débat public, les paroles ouvertement sexistes, misogynes, homophobes ont fortement reculé et sont rapidement dénoncées, il faut constater par ailleurs que la mixité dans un grand nombre de métiers est en forte dégradation notamment dans les 3 versants de la fonction publique. Cela est dû à l'intégration non consciente d'un certain nombre de stéréotypes qui s'ils sont moins visibles dans l'espace public, n'imprègnent pas moins une partie de la société.

Un rapport de la fondation des femmes, en partenariat avec Sciences Po, vient illustrer cette question. Parmi les 200 vidéos les plus consultées en 2020 sur You tube, près de 70%



d'entre elles selon ce rapport présenterait des contenus stéréotypés. Cette proportion est en hausse de près de 10% par rapport à 2019.

Dans plus de 20% de vidéos, il est noté une sexualisation des personnages et pour la totalité de ces personnages ce sont des femmes. Pour près de 19% des vidéos, elles proposent des propos violents et/ou à caractère sexuel et sexiste.

Plus inquiétant, c'est la hausse des contenus « dégradants pour les femmes » qui passent de 15,5% sur la période 2017-2018 à près de 35% pour 2019-2020.

C'est en ayant conscience de ces évolutions qu'il nous faut continuer notre travail d'information, de formation, d'éducation sur ce que sont les stéréotypes et ce à quoi ils amènent que ce soit dans nos métiers ou dans notre organisation syndicale.

Le 25 septembre, mobilisons-nous pour défendre le droit à l'avortement pour toutes !

Droit conquis de haute lutte par les Argentines mais en régression dans certains pays comme récemment en Pologne et dans l'état du Texas, le droit à l'IVG reste fragile et régulièrement remis en cause. Dans la période récente, la dégradation de locaux du planning familial, la diffusion du documentaire anti-IVG « Unplanned » sur C8 mais aussi la volonté d'obstruction d'une partie du Sénat au moment de l'examen de la loi visant à allonger le délai légal pour avorter montrent à quel point les plus réactionnaires ont un pouvoir de nuisance, la volonté de contrôler le corps des femmes en cherchant à entraver par tous les moyens possibles ce droit.

Le 28 septembre sera la journée internationale pour le droit à l'avortement. Droit fondamental, son accès effectif est encore difficile pour de nombreuses femmes. 5% des IVG sont pratiquées durant les deux dernières semaines du délai légal, soit entre 10 et 12 semaines. Cette situation reflète les difficultés de parcours et d'accès des femmes à l'IVG, notamment du fait de fortes disparités territoriales, aggravées par la loi de transformation de la Fonction Publique. Chaque année, 3000 à 5000 femmes partent

avorter à l'étranger en raison du dépassement du délai légal. Et de nombreuses femmes ne peuvent pas assumer les frais que cela implique. Pour que l'IVG soit un droit pour toutes la loi doit évoluer. De nombreux de nos voisins européens nous enseignent qu'aucun argument médical ou scientifique ne justifie de s'opposer à l'allongement des délais.

Dans ce contexte, il est donc absolument nécessaire de se mobiliser pour défendre ce droit fondamental et contraindre le gouvernement à reprendre la main sur le projet de loi. La pétition unitaire initiée l'an dernier reste d'actualité (<https://ivg-pour-toutes.fr/>).

Dans ce cadre, la FSU appelle aux côtés des organisations féministes à manifester le samedi 25 septembre. Un rassemblement est prévu à Paris (14h00 à Tenon) et d'autres initiatives auront lieu en régions.

Vous trouverez ci-contre l'appel unitaire du collectif « Avortement en Europe, les femmes décident ! » dont la FSU fait partie.

Toutes les informations sont aussi sur la page facebook : <https://www.facebook.com/avortement europe>

Le 25 septembre, mobilisons-nous pour défendre le droit à l'avortement pour toutes !

L'accès à l'avortement est un droit fondamental en France, en Europe et dans le monde.

Manifestons à l'occasion de la « Journée mondiale pour la dépénalisation de l'avortement ».

Les femmes ont eu des difficultés pour avorter durant la crise sanitaire : pas de place dans les blocs opératoires, renvoi vers le privé !

Elles ont été soumises à encore plus de violences et ont dû parfois renoncer à avorter. Pour celles dont la grossesse dépassait le délai légal des 12 semaines, aller aux Pays Bas, en Espagne ou au Royaume Uni, où les délais sont moins stricts, s'est avéré quasi impossible !

Et pourtant : la proposition de loi, portée par quelques élu.e.s, demandant l'allongement des délais de deux semaines, la suppression de la clause de conscience ainsi que la possibilité pour les sages-femmes de pratiquer les IVG instrumentales qui serait indispensable pour régler maintes difficultés a été arrêtée dans son parcours parlementaire par une stratégie d'obstruction (5 élus LR ont rédigé environ 400 amendements) 1

Bien plus, le gouvernement n'a pas jugé bon de la reprendre à son compte et donc d'en faire un projet de loi pour défendre ce droit ! Et pourtant, des sages-femmes et des médecins sont prêt.e.s à réaliser des IVG à 14 semaines de grossesse 2

Et pendant ce temps, les anti-choix agissent, efficaces en communication, avec des moyens financiers importants en France, en Europe et aux États Unis. Nous les voyons à l'œuvre, en Pologne, en Slovaquie, en Hongrie, en Italie, à Malte, dans certains états des États Unis comme au Texas dernièrement. Ils attaquent ou restreignent les droits des femmes (avortement contraception d'urgence), font reculer l'éducation à la sexualité à l'école, et plus largement menacent la démocratie. En France, ils attaquent les locaux du Planning Familial comme à Strasbourg, Nantes ou Paris.

NOUS VOULONS NOTAMMENT :

Que les délais légaux pour avorter soient harmonisés sur ceux des pays les plus progressistes en Europe, et que les États tendent vers une dépénalisation totale de l'avortement.

Que chaque femme ait le choix de la méthode pour avorter

Que la « double » clause de conscience sur l'IVG pour les professionnel·les de santé soit supprimée de la loi

Que les sages-femmes puissent pratiquer des IVG instrumentales

Que des moyens financiers soient donnés pour les centres pratiquant l'avortement.

1. <http://change.org/PPLIVG>

2. <http://petitionenligne.fr/manifeste-des-medecins-et-sages-femmes-pratiquant-des-ivg-en-faveur-de-l-allongement-du-delai-a-14-semaines>

LE 25 SEPTEMBRE, ON MANIFESTE 14H HÔPITAL TENON



Premières signataires : ANOC, Assemblée des Femmes, ANFPO, Apel Égalité, CADAC, CNDF, Collectif OVG Tenon, ECWF, Femmes tunisiennes, Femmes Solidaires, Femmes FFFrac, PMSF, Génération Écologie, Heroines 95, Les Rojas, LPD, Maison des Femmes de Paris, Marche Mondiale des Femmes, Mémoire traumatique et victimologie, Mouvement de la femme kurde, NFA, OUF, Planning Familial, SKB, Stop aux Violences Obstétricales et Gynécologiques, Union Syndicale Solidaires

L'AVORTEMENT EST UN CHOIX PERSONNEL MON CORPS M'APPARTIENT, JE CHOISIS MA VIE, JE CHOISIS D'AVOIR OU PAS UN ENFANT !

NOUS REVENDIQUONS UN DROIT A L'AVORTEMENT DANS DE BONNES CONDITIONS POUR TOUTES LES FEMMES QUI CHOISISSENT D'INTERROMPRE UNE GROSSESSE EN FRANCE, EN EUROPE ET PARTOUT DANS LE MONDE

Collectif Avortement en Europe, les femmes décident

Pour nous joindre : <https://www.facebook.com/avortement europe> , avortementlesfemmesdecident@gmail.com